



au rythme des couleurs



VIN, VIGNE & PAYSAGE

Charte Paysagère et Environnementale de l'AOP Luberon

L'essentiel de la charte & les engagements des partenaires

Mot du Président

« Gagner en notoriété...

D'une évidence vers un objectif transversal, partagé, et des moyens associés,
ce «slogan» représente bien plus qu'une stratégie commerciale.

Se faire connaître et reconnaître auprès de nos clients est essentiel pour assurer notre pérennité économique bien sûr, mais
aussi, et par conséquent, celle de
nos vignobles, composantes majeures des paysages du Luberon.

Mais le but de cette devise va bien au-delà, car il s'agit de montrer à quelle hauteur nous participons justement de la qualité
des paysages, de leur singularité et de leur diversité, ici, en Luberon, à la fois destination touristique prisée à l'international et
cadre de vie admirable et recherché.

La notoriété s'entend à toutes les échelles, à commencer par nos confrères et nos voisins qui ne sont plus tous agriculteurs,
auprès de nos élus communaux, intercommunaux, auprès aussi, des services de l'Etat, du Département et la Région.

Et si nos vins sont excellents, et le resteront... c'est grâce à nos efforts qui conjuguent tout à la fois l'innovation technique et le
respect de la terre et de la nature.
Tous les terroirs ne présentent pas 90% de leurs exploitants en transition écologique !
Il faut le faire savoir...

Aller vers les autres, retrouver le goût de l'échange, du travail collaboratif, expliquer, se comprendre et s'entraider... bref vivre
ensemble de façon conviviale est à notre sens la clé de l'excellence paysagère.

Ces deux années de réflexion autour de l'élaboration de la charte nous ont amenés à constituer une feuille de route pour les
paysages fondamentalement basée sur des actions de communication, de collaboration. Nous souhaitons ainsi, avec nos
partenaires qui s'engagent ici dans cette charte, resserrer nos liens et les pérenniser,
pour préserver notre parcellaire,
mieux vendre et au plus près,
susciter des vocations pour nos jeunes,
améliorer et transmettre nos savoir-faire
et notre amour du vin, de la vigne et des paysages du Luberon. »

Joël Bouscarle
Président du Syndicat de l'AOP Luberon

L'ESSENTIEL DE LA CHARTE

LES ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES	6
UNE CHARTE POUR L'AOP LUBERON	10
LES PAYSAGES DE L'AOP LUBERON	12
DES ENJEUX AU PROGRAMME D' ACTIONS	18



LES ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

LES VIGNERONS DE L'AOP LUBERON

- Participer à des actions contribuant à la notoriété de l'Appellation Luberon
- Être force de propositions auprès du syndicat & des collectivités
- Être moteurs sur des actions relatives aux enjeux définis dans la charte
- Poursuivre leurs efforts et diffuser leurs expériences en interne mais aussi auprès de tous les publics prescripteurs (*actions 7 à 13*)
- Respecter et mettre en valeur les patrimoines présents sur leurs parcelles, dont en particulier, les cabanons, les murets et murs de terrasses (*action 14*)
- Soigner les abords de leurs parcelles et de leurs bâtis techniques, d'habitation et d'accueil (*action 15*)
- Communiquer au niveau local et contribuer à une meilleure compréhension de leur activité, par l'information du grand public, l'accueil et l'organisation de moments conviviaux (*actions 21, 22, 23*)

LE PARC NATUREL RÉGIONAL DU LUBERON

- Proposer des formations générales sur les enjeux de l'urbanisme ainsi que sur les questions de biodiversité auprès des vignerons (*actions 1, 2*)
- Intensifier les actions pour le maintien de la disponibilité foncière et la reconquête des friches au sein du parcellaire de l'AOP Luberon (*action 3*)
- Poursuivre et intensifier ses actions d'adaptation et d'atténuation face au changement climatique, en partenariat avec les vignerons de l'AOP (*actions 7 à 13*)
- Poursuivre ses efforts d'inventaire, d'approfondissement des connaissances, de reconnaissance et de soutien à la formation et à la restauration du patrimoine des paysages de l'AOP Luberon (*actions 14 à 17*)
- Mieux faire connaître l'AOP Luberon, la contribution des vignerons à la qualité et l'entretien des paysages, les métiers de la vigne et du vin, les efforts menés par les viticulteurs pour la conversion environnementale, leurs contraintes et les implications en termes de cohabitation (*action 23*)

LE SYNDICAT DES VIGNERONS DE L'AOC LUBERON

- Piloter et suivre les actions de la charte
- Élaborer un nouveau discours et de nouveaux supports à destination des partenaires et des vignerons pour les aider à diffuser une nouvelle image de l'AOP (*actions 18, 19*)

L'INAO, LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DU VAUCLUSE, LA SAFER, LE CDPENAF, INTERHÔNE

- Intensifier les actions pour le maintien de la disponibilité foncière et la reconquête des friches au sein du parcellaire de l'AOP Luberon (*action 3*)
- Resserrer les liens avec le syndicat des vignerons de l'AOC Luberon et travailler plus étroitement ensemble, notamment l'INAO pour la révision du cahier des charges de l'AOP (*actions 5, 6*)
- Poursuivre et intensifier leurs actions d'adaptation et d'atténuation face au changement climatique (*actions 7 à 13*)
- Mieux faire connaître l'AOP Luberon, la contribution des vignerons à la qualité et l'entretien des paysages, les métiers de la vigne et du vin, les efforts menés par les viticulteurs pour la conversion environnementale (*actions 22 à 24*)

LA RÉGION SUD

- Resserrer les liens avec le Syndicat des Vignerons de l'AOC Luberon et promouvoir l'AOP Luberon (*action 1*)
- Poursuivre et intensifier ses actions d'adaptation et d'atténuation face au changement climatique, en partenariat avec les vignerons de l'AOP (*actions 7 à 13*)
- Poursuivre ses efforts d'inventaire, d'approfondissement des connaissances, de reconnaissance et de soutien à la formation et à la restauration du patrimoine des paysages de l'AOP Luberon (*actions 14 à 17*)
- Mieux faire connaître l'AOP Luberon, la contribution des vignerons à la qualité et l'entretien des paysages, les métiers de la vigne et du vin, les efforts menés par les viticulteurs pour la conversion environnementale (*actions 21 à 24*)



LE DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

- Resserrer les liens avec le Syndicat des Vignerons de l'AOC Luberon, et promouvoir l'AOP Luberon, au travers notamment de ses compétences tourisme, agriculture, commerces, mais aussi via les commandes publiques, et en soutenant les vignerons dans le montage de contrat de partenariats commerciaux (*actions 1, 4*)
- Intensifier les actions pour le maintien de la disponibilité foncière et la reconquête des friches au sein du parcellaire de l'AOP Luberon (*action 3*)
- Poursuivre et intensifier ses actions d'adaptation et d'atténuation face au changement climatique, en partenariat avec les vignerons de l'AOP (*actions 7 à 13*)
- Poursuivre ses efforts d'inventaire, d'approfondissement des connaissances, de reconnaissance et de soutien à la formation et à la restauration du patrimoine des paysages de l'AOP Luberon (*actions 15 à 17*)
- Collaborer avec les vignerons pour la mise en valeur des abords des routes sillonnant l'AOP (*actions 14, 21*)
- Mieux faire connaître l'AOP Luberon, la contribution des vignerons à la qualité et l'entretien des paysages, les métiers de la vigne et du vin, les efforts menés par les viticulteurs pour la conversion environnementale (*actions 22 à 24*)

LES PARTENAIRES DU TOURISME DESTINATION LUBERON, LUBERON SUD TOURISME, PAYS D'APT LUBERON

- Promouvoir l'image, «vins, vigne et paysages du Luberon», et faire vivre la découverte de l'AOP et de ses paysages, notamment par la poursuite du développement de l'oenotourisme (*action 21*)
- Mieux faire connaître l'AOP Luberon, communiquer sur la contribution des vignerons à la qualité et l'entretien des paysages, aux efforts menés par les viticulteurs pour la conversion environnementale (*action 23*)

LES INTERCOMMUNALITÉS COTELUB, LMV, CCPAL, MAMP

- Oeuvrer pour l'intégration des préoccupations des vignerons dans leur projet de territoire à chaque révision de SCoT, et ce, grâce à une consultation plus rapprochée du Syndicat des Vignerons de l'AOC Luberon, et en désignant chacune un interlocuteur spécifique (*actions 1, 2*)
- Resserrer les liens avec le Syndicat des Vignerons de l'AOC Luberon, et promouvoir l'AOP Luberon, au travers notamment de leurs compétences tourisme, agriculture, commerces, mais aussi via les commandes publiques, et en soutenant les vignerons dans le montage de contrat de partenariats commerciaux (*action 4*)
- Poursuivre et intensifier ses actions d'adaptation et d'atténuation face au changement climatique, en partenariat avec les vignerons de l'AOP (*actions 7 à 13*)
- Mieux faire connaître l'AOP Luberon, la contribution des vignerons à la qualité et l'entretien des paysages, les métiers de la vigne et du vin, les efforts menés par les viticulteurs pour la conversion environnementale, leurs contraintes et les implications en termes de cohabitation (*actions 21 à 24*)

LES COMMUNES

- Informer et collaborer avec les vignerons lors de toutes modifications ou révisions de leurs documents d'urbanisme locaux ayant une incidence sur le parcellaire de l'AOP, mais aussi sur le fonctionnement de l'activité (mobilité, parcellaires attenants, ressource en eau...) (*actions 1, 2*)
- Poursuivre leurs efforts d'inventaire, d'approfondissement des connaissances et de reconnaissance du patrimoine des paysages de l'AOP Luberon (*actions 14, 15*)
- Mieux faire connaître l'AOP Luberon, la contribution des vignerons à la qualité et l'entretien des paysages, les efforts menés par les viticulteurs pour la conversion environnementale, leurs contraintes et les implications en termes de cohabitation (*actions 23*)

Pour le Parc naturel régional du Luberon

Pour le syndicat des vignerons de l'AOC luberon

Pour l'INAO

Pour la Chambre d'Agriculture du Vaucluse

Pour la SAFER

Pour le CDPENAF

Pour Interhôte

Pour la région SUD

Pour le Département de Vaucluse

Pour COTELUB

Pour LMV

Pour CCPAL

Pour MAMP

Pour Destination Luberon

Pour Pays d'Apt Luberon

Pour Luberon Sud Tourisme

UNE CHARTE POUR L'AOP LUBERON

Le Syndicat des Vignerons de l'AOC Luberon a lancé l'élaboration de la charte paysagère et environnementale de l'AOC en 2021 grâce au financement du fonds européen Leader géré par le GAL Haute Provence Luberon, la Régions Sud et le département 84 et avec le soutien du Parc naturel régional du Luberon afin de :

Mettre en oeuvre une action décidée collectivement à l'échelle de la Réserve de Biosphère de Luberon-Lure

Fédérer les acteurs du territoire autour d'un projet commun pour préserver et valoriser les paysages du périmètre de l'AOP

Révéler un terroir patrimonial, entièrement inscrit dans le Parc Naturel Régional du Luberon, entre Vallée du Rhône et Méditerranée

Valoriser la diversité géologique, paysagère... et gustative

Affirmer une jeune appellation, sur l'un des plus anciens territoires viticoles de France

En résumé, pour mieux connaître les paysages, mieux les soigner et mieux organiser tous ensemble leur avenir...



Crédit photo VincentAGNES



SURFACE MOYENNE DE L'APPELLATION

3 100 ha



PRODUCTION MOYENNE

140 000 hl

SOIT ENVIRON 18 MILLIONS DE BOUTEILLES



COMMERCIALISATION

33 % GMS

27 % CIRCUITS TRADITIONNELS

15% VENTE DIRECTE

25 % EXPORT

(BELGIQUE, ALLEMAGNE, ROYAUME-UNI)

36 communes

SUR LE TERRITOIRE DE L'AOC



23% rouge
27% blanc
49% rosé
(HÉCOLTE 2021)

PART DU BIO

23%

DE L'APPELLATION. CETTE PART A ÉTÉ MULTIPLIÉE PAR 2 EN 5 ANS

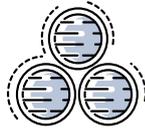


10 CAVES COOPÉRATIVES, REPRÉSENTENT

85% DU VOLUME DE LA PRODUCTION

63 CAVES PARTICULIÈRES,

43 SONT EN BIO OU EN CONVERSION BIO



LES GRANDES DATES DE L'APPELLATION

1920 - Création de la première cave coopérative à Bonnieux

1925 - La cave coopérative de la Tour d'Aigues utilise le nom Coteaux du Luberon

1951 - Sous l'impulsion d'Amédée Giniès, l'appellation d'origine Vin Délimité de Qualité Supérieure (VDQS) est reconnue par un jugement du Tribunal d'Apt

1966 - Création de Marrenon, structure de commercialisation qui fédère les caves coopératives

1977 - Création du Parc Naturel Régional du Luberon

1988 - Reconnaissance de l'AOC Côtes du Luberon

2002/2003 - L'appellation entame sa révolution culturelle. Suite à une crise de surproduction, 190 000 hectolitres cette année-là, une véritable prise de conscience a lieu, l'appellation capitalise sur la qualité.

2009 - Le nom de l'AOC devient Luberon

2016 - Lancement des Wine & Dine

2024 - Signature de la charte paysagère et environnementale de l'AOC Luberon

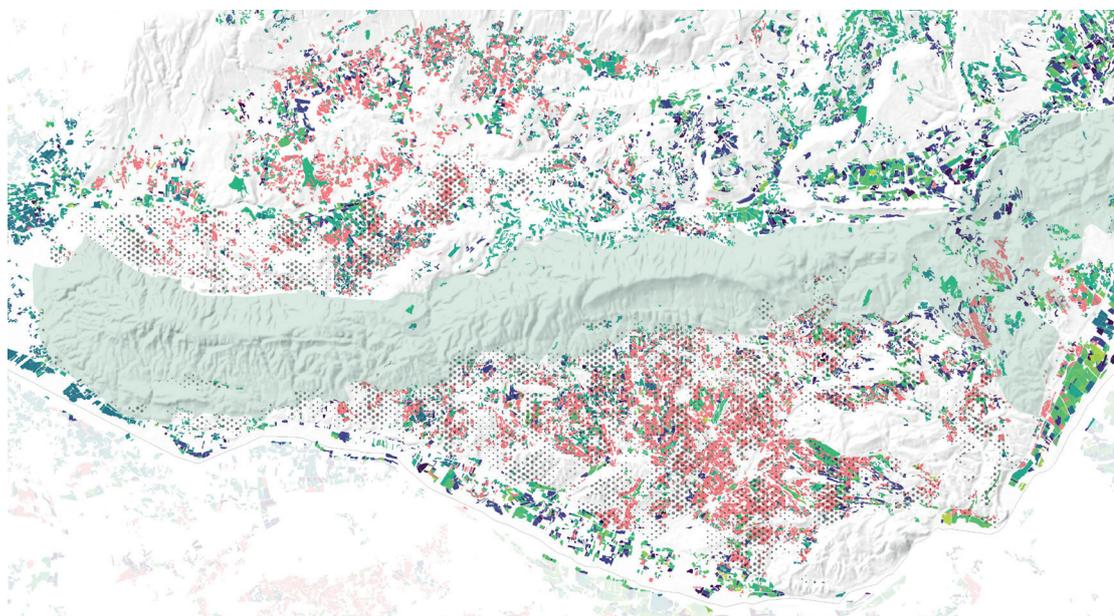


Situation de l'AOP Luberon au sein des vins de la vallée du Rhône (représentés en gris)

Ansouis	Mérindol
Apt	Mirabeau
La Bastide-des-Jourdans	La Motte-d'Aigues
La Bastidonne	Oppède
Beaumont-de-Pertuis	Pertuis
Bonnieux	Peypin-d'Aigues
Cabrières-d'Aigues	Puget
Cadenet	Puyvert
Castellet-en-Luberon	Robion
Cheval-Blanc	Saignon
Cucuron	Saint-Martin-de-Castillon
Goult	Saint-Martin-de-la-Brasque
Grambois	Sannes
Lacoste	Les Taillades
Lauris	La Tour-d'Aigues, Vaugines
Lourmarin	Villelaure
Maubec	Vitrolles-en-Luberon
Ménerbes	

LES PAYSAGES DE L'AOP LUBERON

La vigne omniprésente,
composante essentielle des paysages du Luberon



Tiré du Registre Parcellaire Graphique, 2022, source Géoportail

Des vignobles aux multiples facettes

Diversité d'altitude, de 160 à 500 mètres, et de relief : plaine, coteaux, versants...

Nette différence de paysages entre un sud Luberon méditerranéen tout en courbes, et un nord Luberon plus austère, en relief plus abrupts.

Structuration ancestrale de parcelles à taille humaine, ponctuées de motifs naturels plantés ou sauvages, de terrasses pour retenir la terre et l'eau...

Lien visuel avec le Luberon, toujours présent, toujours différent... d'un lieu à un autre, d'une saison à l'autre, d'une heure à l'autre...

Association avec d'autres cultures, des fruitiers, des céréales, des fourragères ou aromatiques...

Les multiples couleurs du sol, des fleurs messicoles...

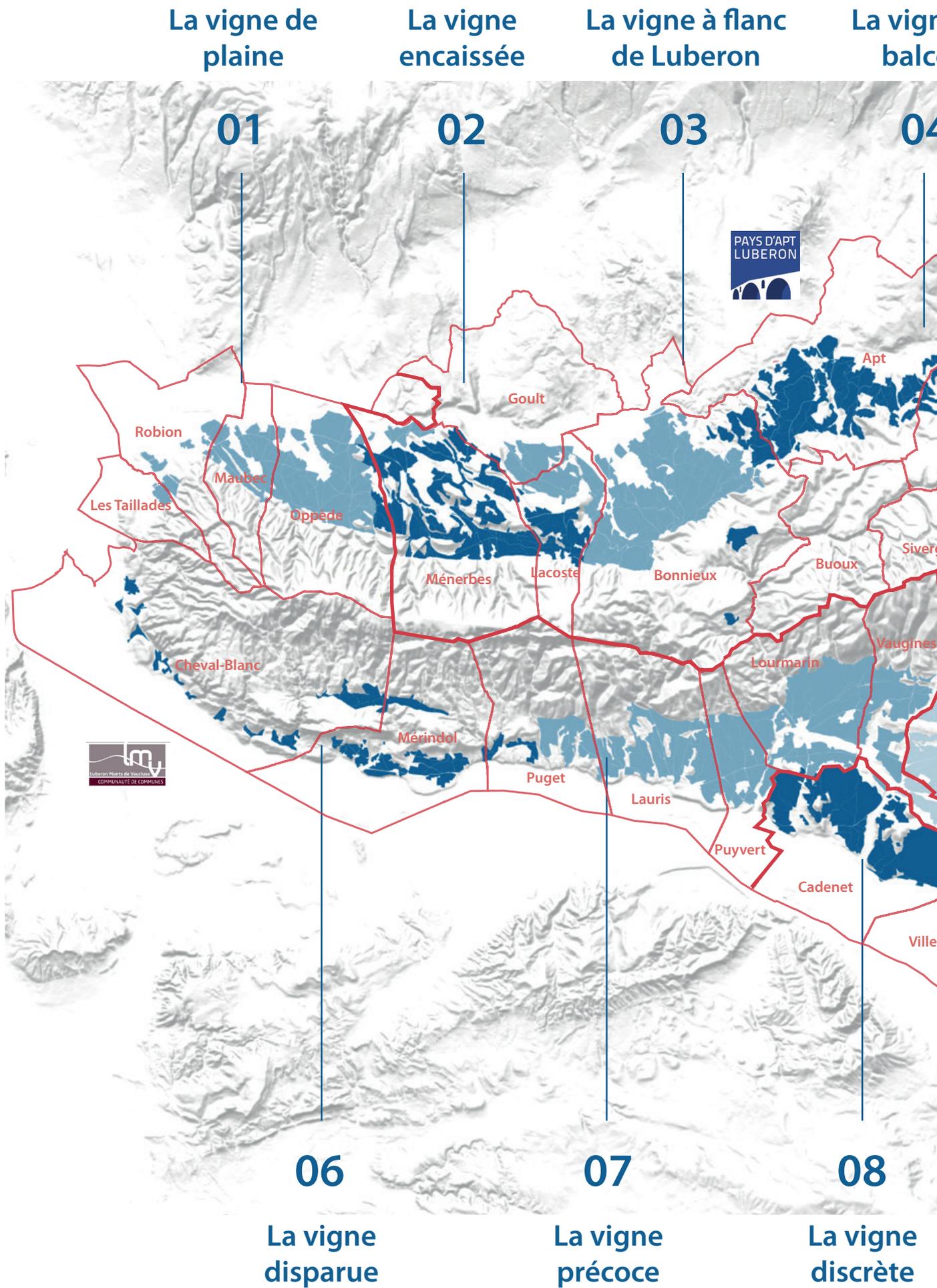
Des constructions caractéristiques des plus humbles aux plus majestueuses : murets, cabanons, caves, domaines... châteaux, villages, domaines...



crédit photo StudioCerise



*Dès qu' on arrive dans la campagne,
de tous côtés on voit des vignes.
Suivant la saison toutes les couleurs flamboient,
du vert tendre au printemps,
du sombre au plus chaud de l'été et toutes les couleurs de l'automne,
et sans parler de la roquette à la sortie de l'hiver
suivant le terrain.*

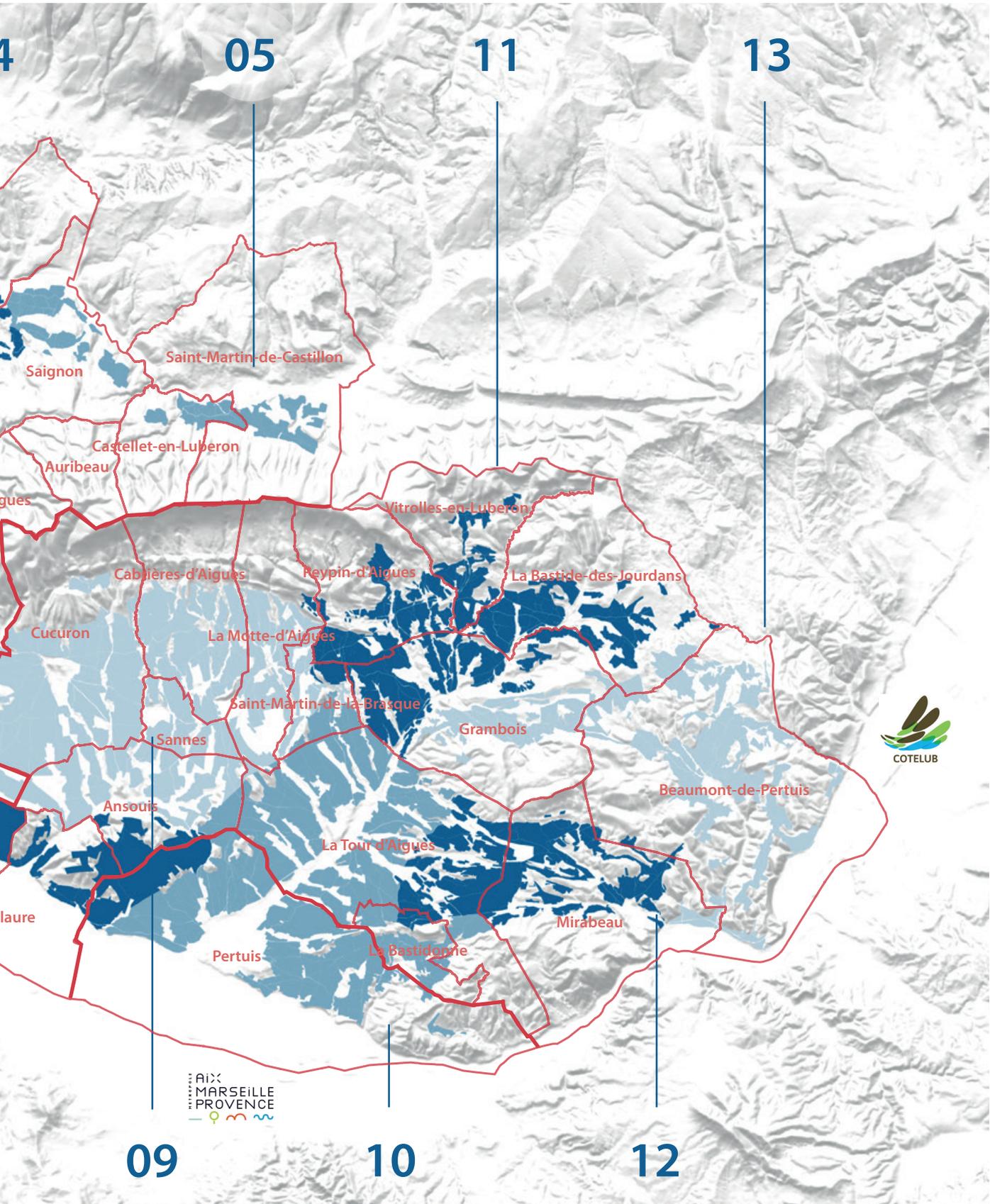


ne en
on

La vigne de
montagne

La vigne
d'altitude

La vigne dans
les bois



05

11

13

09

10

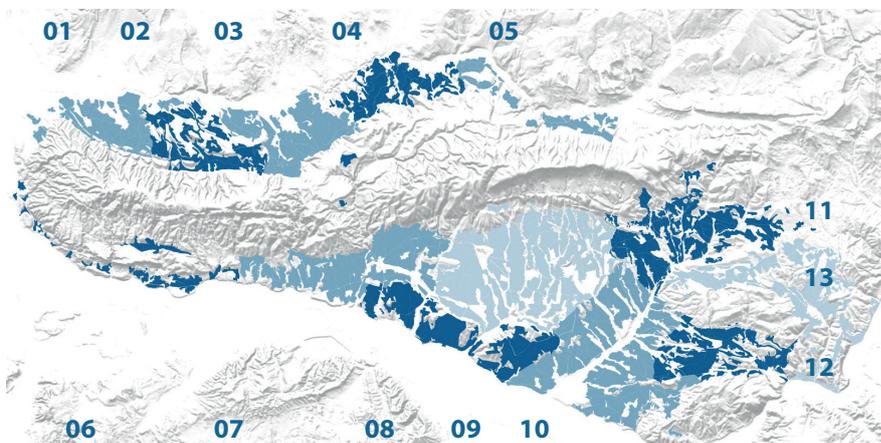
12

La vigne
berceau

La vigne en
vallon

La vigne en
bocages

Panorama des Unités Paysagères Viticoles



01 - LA VIGNE DE PLAINE

À la frontière entre plaine comtadine et Luberon,
un paysage agricole très habité



04 - LA VIGNE EN BALCON

Entre Luberon et Calavon,
un balcon majestueux sur le bassin d'Apt



02 - LA VIGNE ENCAISSÉE

Un paysage viticole à petite échelle,
entre affleurements calcaires et forêt méditerranéenne



05 - LA VIGNE DE MONTAGNE

Une ambiance presque montagnarde pour une vallée douce,
passage entre Luberon et Lure



03 - LA VIGNE À FLANC DE LUBERON

Sous la protection des silhouettes de Bonnieux et de Lacoste,
un paysage de jardin viticole



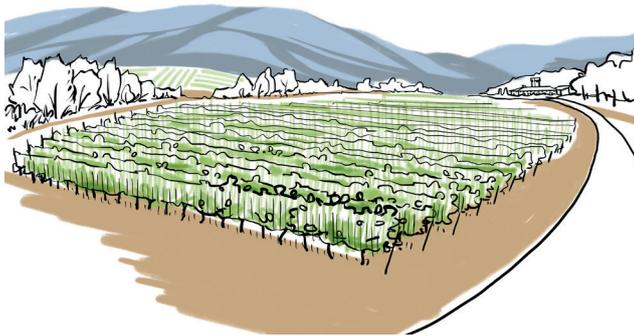
06 - LA VIGNE DISPARUE

Une tout petit terroir sans vignoble,
au pied sud du Petit Luberon



07 - LA VIGNE PRÉCOCE

La vigne au pied du Luberon,
avec en point d'appel la porte du massif de la combe de Lourmarin



08 - LA VIGNE DISCRÈTE

Entre Durance et Pays d'Aigues,
une vigne au coeur des collines de Lauris et Cadenet



09 - LA VIGNE BERCEAU

Un paysage agricole prospère et intime,
lové au creux du versant Sud du Luberon



10 - LA VIGNE EN VALLON

Les vignobles de la vallée de l'Eze,
habitée et traversée



11 - LA VIGNE D'ALTITUDE

Au plus près des sommets du Luberon,
la vigne-passage vers les cols



12 - LA VIGNE EN BOCAGES

Des vignes aux parcelles laniérées, à l'allure bocagère,
au coeur du massif de Mirabeau



13 - LA VIGNE DANS LES BOIS

Au coeur du massif de Mirabeau,
des parcelles viticoles en clairières



*On aurait pu définir autant
d'unités paysagères
que de domaines !*



DES ENJEUX AU PROGRAMME D' ACTIONS...

Un constat partagé d'enjeux multiples, dominés par la question de l'urbanisation et celle du changement climatique

Au-delà même de la qualité des paysages viticoles et du territoire, c'est bien la pérennité de la viticulture qui se trouve mise en question. Face à l'urbanisation qui consomme du foncier et qui pose le problème d'un nouveau voisinage qui ne connaît pas la campagne. Face au changement climatique et à ses conséquences sur les cultures et la nature. Face, également, à la problématique de la transmission.

Enfin, la notoriété de l'AOP se pose en facteur décisif de l'avenir des paysages, parce que c'est en l'affirmant que répondre à ces enjeux deviendra possible.

Un fil conducteur et de grands axes d'actions définis en concertation

«Gagner en notoriété», dans tous les domaines et auprès de tous les acteurs, est le fil conducteur transversal de la charte, dont les grands axes sont :

**Pérenniser l'AOP,
Poursuivre la transition écologique,
Redéfinir l'image de l'AOP,
Communiquer et collaborer...**



Crédit photo EPerrin

Le programme d'actions

combinant des actions à court ou long terme, dont certaines sont déjà engagées, et des actions-phares (en rouge) :

Renforcer et systématiser la collaboration entre les intercommunalités, les collectivités de façon générale et l'AOP Luberon pour optimiser l'urbanisation et promouvoir ensemble les Vins du Luberon

ACTION 1 - Assurer une communication pérenne entre les vignerons et les collectivités, intercommunalités et communes, région, département

ACTION 2 - Associer plus étroitement l'AOP Luberon à l'élaboration, la révision et les modifications des documents d'urbanisme ; définir un interlocuteur par intercommunalité

ACTION 3 - Aider au maintien de la disponibilité foncière et à la reconquête des friches

ACTION 4 - Promouvoir l'AOP Luberon

Anticiper et organiser l'avenir de l'AOP avec l'INAO

ACTION 5 - Réviser le parcellaire de l'AOC et faire évoluer le cahier des charges de l'AOC, notamment pour favoriser de nouvelles pratiques plus environnementales et écologiques, permettre de faire face au changement climatique et intégrant la valeur paysagère liée à la viticulture dans le Luberon

ACTION 6 - Resserrer les liens entre le Syndicat, l'INAO, la Chambre d'Agriculture et tous les acteurs du monde de l'agriculture et de la viticulture

Faire face au changement climatique & poursuivre la transition écologique

ACTION 7 - Etudier, échanger, informer, former et soutenir les transformations nécessaires pour faire face aux effets du changement climatique

ACTION 8 - Contribuer à la lutte contre le changement climatique en se servant des atouts du paysage

ACTION 9 - Approfondir et capitaliser les connaissances, anciennes, actuelles, futures

ACTION 10 - Poursuivre les efforts engagés et généraliser certaines pratiques clairement bénéfiques aux cultures

ACTION 11 - Focaliser sur la préservation des sols et de la ressource en eau, thématiques très liées

ACTION 12 - Optimiser la lutte contre la flavescence dorée

ACTION 13 - Valoriser les efforts des vignerons en matière de transition écologique et énergétique

Préserver, entretenir et valoriser le patrimoine bâti agricole, viticole

ACTION 14 - Connaître, reconnaître et préserver le petit patrimoine bâti

ACTION 15 - Mieux connaître l'architecture vigneronne (domaines mais aussi caves), accompagner la préservation et la valorisation des bâtis et permettre leur évolution dans une logique autant environnementale que patrimoniale

Veiller à la qualité des parcelles viticoles, au patrimoine naturel & agricole, accompagner les néo-agriculteurs

ACTION 16 - Conseiller les vignerons pour valoriser leurs domaines, leur espace d'accueil, les abords des bâtis et leur perception depuis les espaces publics et notamment depuis les routes et chemins

ACTION 17 - Accompagner la transformation des paysages et les périodes transitoires auprès du grand public (mais aussi auprès des vignerons eux-mêmes)

Affirmer l'image indissociable des «Vins, vignes et paysages du Luberon»

ACTION 18 - Construire un discours de présentation de l'AOP plus en lien avec ses paysages et son territoire

ACTION 19 - Etablir une stratégie de communication et la mettre en œuvre

ACTION 20 - Rendre lisible l'AOP sur les routes et chemins

ACTION 21 - Faire vivre la découverte de l'AOP et de ses paysages

ACTION 22 - Promouvoir les vins du Luberon auprès du grand public, des établissements de formation et des professionnels de la restauration, en lien avec les paysages du Luberon

Faire connaître les métiers, leurs contraintes mais aussi leurs satisfactions, pour de meilleures relations de voisinage et pour susciter des vocations

ACTION 23 - Développer des actions de communication et mobiliser les acteurs-relais locaux de la communication auprès du grand public (mieux connaître pour mieux comprendre)

ACTION 24 - Mobiliser les partenaires professionnels et de l'éducation pour l'information, la formation et la communication aux métiers de la vigne et du vin (susciter des vocations, aider les vignerons à trouver du personnel)



VIN, VIGNE & PAYSAGE

Charte Paysagère et Environnementale de l'AOP Luberon